

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS EN BREF

Le régime a engagé des poursuites pénales à l'encontre de quatre journalistes et du directeur exécutif du quotidien Unity Weekly, le 14 février. Leur crime ? La publication d'un article dénonçant l'existence d'une usine secrète d'armes chimiques. Emprisonnés dans la prison d'Insein, les prévenus n'ont eu accès à un avocat qu'au bout de plusieurs jours. Les journalistes sont poursuivis en vertu de la loi sur les secrets d'Etat, et encourent une peine maximum de quatorze ans de prison. Les médias locaux et internationaux ont appelé à leur libération immédiate.

Manque d'impartialité dans l'enquête sur les violences du mois de janvier dans le village de Du Chee Yar Tan. Pour répondre à la pression internationale, quatre membres de la Commission des Droits de l'Homme du gouvernement se sont rendus au début du mois dans le village où, selon les Nations unies, au moins 48 Rohingyas auraient perdu la vie. Leur conclusion ? Les violences « sont non confirmées et non vérifiables », il n'y a « aucune preuve » de ce qu'avance les Nations unies et les « forces de polices arakanaises devraient disposer de meilleures armes pour lutter contre les violences ».



Un député Rohingya de l'Arakan pourrait être condamné pour diffamation envers l'État après avoir suggéré la complicité de la police dans les violences du village de Du Chee Yar Tan. Il a déclaré que des villageois avaient vu les forces de police mettre le feu à leurs maisons. Le porte-parole du président a annoncé que le député pourrait être « tenu responsable pour diffamation et pour avoir provoqué des tensions » entre les bouddhistes arakanais et les musulmans Rohingyas.

Le gouvernement souhaite restreindre les mariages interreligieux. Le 25 février, le président birman a écrit au président du Parlement pour lui demander d'accélérer le processus d'adoption du projet de loi destiné à restreindre les mariages inter-religieux. Lancé par la récente organisation extrémiste : Buddhist Organization for the Protection of National Race and Religion (OPNRR), ce projet de loi oblige les femmes bouddhistes à demander une autorisation à leurs parents et aux autorités locales pour se marier avec un homme d'une autre foi. Un homme non-bouddhiste doit se convertir au bouddhisme pour épouser une femme bouddhiste.



Le gouvernement birman a ordonné à Médecins Sans Frontières de quitter l'État d'Arakan le 28 février. Des manifestations ont été organisées au début du mois par les bouddhistes arakanais pour dénoncer le régime préférentiel accordé par MSF aux musulmans Rohingyas et demander le retrait des opérations de l'ONG et des autres organismes internationaux d'aide humanitaire. Ils manifestaient aussi contre la visite du rapporteur spécial des Nations Unies dans la région. MSF, en confirmant avoir soigné 22 personnes suite aux violences de Du Chee Yar Tan, s'est attiré les foudres de la population et du gouvernement qui démentent

le massacre et accusent l'organisation de manquer de transparence sur les événements. MSF est présente en Birmanie depuis 1992 et travaillait dans 15 camps de déplacés de l'État d'Arakan depuis le regain des violences à l'encontre des musulmans en 2012.

« **Les arrestations politiquement motivées continuent car les réformes législatives sont incomplètes** » a déclaré le directeur de l'ONG internationale Human Rights Watch. La semaine du 10 février, dix activistes ont été arrêtés pour avoir protesté contre un projet de mine de cuivre situé à Letpadaung. Tout au long du mois, d'autres paysans et militants ont été condamnés, notamment en vertu de l'Article 18 sur les rassemblements et les manifestations pacifiques.

Les offensives de l'armée birmane s'intensifient dans l'État Shan et l'État Kachin. Au mois de février, les négociations de paix en cours n'ont pas empêché le gouvernement de lancer une dizaine d'offensives contre l'Armée Indépendante Kachin (KIA) et au moins 7 contre l'Armée Shan du Sud (SSA-S) et l'Armée de Libération Nationale Ta'ang (TNLA), dans l'État Shan. L'armée gouvernementale a ainsi capturé plusieurs bases stratégiques contrôlées par la KIA. Les pourparlers pour un cessez-le-feu national devraient pourtant reprendre au mois de mars.

LE CHIFFRE DU MOIS

La Birmanie a l'une des couvertures internet la plus faible au monde.

Selon les informations publiées par l'Union internationale des télécommunications (UIT),

moins de **1.5%** de la population disposerait d'un abonnement à internet.

LES FOCUS DU MOIS

EN BIRMANIE UN RECENSEMENT AUJOURD'HUI SERAIT UNE BOMBE À RETARDEMENT

La Birmanie prépare le recensement national qui doit se dérouler du 30 mars au 10 avril 2014, il s'agit du premier recensement depuis 1983. Avant cela, les seules statistiques crédibles dataient de l'époque de la colonisation britannique.

Si l'actualisation des statistiques d'une population est essentielle car elle permet d'anticiper les perspectives ainsi que les besoins économiques et sociaux d'un pays, un tel recensement dans le contexte actuel constituerait une véritable menace pour les minorités ethniques et la stabilité du pays. Il risquerait d'impacter tout particulièrement les populations musulmanes.

Depuis 2012, les regains de violences à l'encontre des musulmans, et tout particulièrement de la minorité Rohingya, ont été largement motivés par des campagnes de haine qui surfent sur la peur d'une « islamisation de la Birmanie ». Sachant que les résultats du recensement indiqueront probablement une augmentation forte du nombre de musulman en Birmanie (selon les chiffres actuels il y aurait 4% de musulmans), ils donneront donc plus de crédit aux discours haineux des leaders des mouvements racistes.

Plus largement, toutes les minorités ethniques de Birmanie seraient également impactées. Initialement, certains leaders ethniques pensaient que le recensement permettrait enfin une reconnaissance de leur identité ethnique. Cependant, le manque de consultations, la complexité pour récolter des données, les doutes quant à leur exactitude, les problèmes de classification et de codification des différents groupes ethniques, ont causé de nombreuses controverses. La plupart des organisations ethniques demandent aujourd'hui un changement dans le processus du recensement et son report.

Cette situation pourrait aussi directement affecter le processus de paix et, dans la mesure où les résultats seront publiés peu de temps avant les élections présidentielles, perturber leur tenue.

Ce recensement, mené avec l'aide du Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), n'aurait pas pu être organisé sans le soutien logistique et financier de la communauté internationale. Info Birmanie appelle la communauté internationale à faire pression sur le gouvernement birman pour qu'il reporte le recensement de la population. Il ne peut pas être mené tant qu'un accord politique global n'a pas été conclu avec tous les groupes armés ethniques, que des réformes politiques durables aient été mises en place et institutionnalisées, et que les violences intercommunautaires aient été abordées par le gouvernement.

LA BIRMANIE ACCUSÉE DE CRIME CONTRE L'HUMANITÉ À L'ENCONTRE DES ROHINGYAS

L'ONG internationale de défense des droits de l'homme, Fortify Rights a publié le 25 février, un rapport qui dénonce les restrictions mises en place par le gouvernement pour limiter les libertés fondamentales des Rohingyas de l'État d'Arakan. Ces violations des droits de l'homme sont connues depuis longtemps mais c'est la première fois que des documents officiels permettent d'en témoigner publiquement. Fortify Rights qualifie ces violations de crimes contre l'humanité.



- **Le droit de se marier librement**

Un document intitulé « Exigences pour les Bengalis sollicitant l'autorisation de se marier », impose 10 conditions aux mariages entre Rohingyas. Les conjoints doivent notamment se présenter à plusieurs reprises devant les autorités, accompagnés de leurs parents et d'autres témoins. Pour que la photographie du couple soit valable, l'homme doit être rasé et la femme non-voilée. Ces exigences humiliantes et abusives vont également à l'encontre des traditions religieuses musulmanes.

En pratique, pour l'octroi des permissions de mariage, les autorités locales demandent en supplément, le paiement d'honoraires informels. Leur coût qui peut aller jusqu'à 100\$, est prohibitif pour la plupart des Rohingyas.

Enfin, l'ordonnance régionale 1/2009 prévoit que les « relations illicites, les divorces sans permission, les remariages des veufs et des veuves » et tout contournement de ces dispositions sont passibles d'amendes et de peines de prison pouvant aller jusqu'à plus de 10 ans de prison.

- **Le droit de former une famille**

Depuis 2005, la Birmanie a imposé aux Rohingyas des cantons de Maungdaw et Buthidaung, dans le Nord de l'État d'Arakan, une politique limitant à deux le nombre d'enfant par couple marié. Les enfants hors mariage sont quant à eux totalement interdits. Ces restrictions, qui violent le droit international, sont à l'origine de problèmes de santé important chez les femmes contraintes aux avortements illégaux dans des conditions dangereuses.

Un document contient les instructions adressées aux fonctionnaires « en cas de suspicion ». Ils doivent forcer les femmes Rohingyas à allaiter leurs enfants en présence de militaires pour vérifier que l'enfant leur appartient bien et contrôler le nombre d'enfant par famille.

- **La liberté de circuler**

Les Rohingyas de l'État d'Arakan ne peuvent pas circuler sans autorisation. Des conditions précises sont exigées par ordonnance pour tout déplacement à l'intérieur d'un canton, entre différents cantons et à l'extérieur de l'État. Ces restrictions, contraires aux standards internationaux entravent la liberté de travailler et limitent l'accès aux soins et à l'éducation des Rohingyas. Plusieurs documents prévoient explicitement des sanctions pénales pour les Rohingyas qui ne respecteraient pas ces restrictions. Les peines peuvent aller jusqu'à plusieurs années de prison.

Depuis juin 2012, des restrictions de circulation ont également été imposées aux musulmans Kaman, l'une des minorités birmane reconnue par la constitution.

Ces politiques qui ne ciblent que les musulmans de Birmanie, semblent avoir été mises en place pour rendre leur vie tellement insupportable, qu'ils décident de quitter le pays. L'ensemble de ces restrictions sont encore en pratique dans l'État d'Arakan et risquent de s'accroître.

Le 31 juillet 2012, le Lieutenant Général Ko Ko, Ministre de l'Intérieur a déclaré au Parlement que les autorités étaient en train de « *renforcer les réglementations [à l'encontre des Rohingyas] afin de gérer les déplacements, les naissances, les décès, les migrations, les mariages, la construction de nouveaux bâtiments religieux, la propriété et les autorisations de constructions des Bengalis [Rohingyas] en renforçant la loi* ».

